

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Conférence de presse

*Bruxelles-Propreté et Ixelles en tandem contre la malpropreté!*

**Vendredi 19 mars 2010, 12h**

Le 11 décembre dernier était présenté le bilan du "tour des communes", effectué par Emir Kir entre le mois de septembre et le mois de décembre 2009. Ces rencontres avec les responsables communaux et leur service lui ont permis de prendre note des demandes et des besoins précis en matière de propreté publique.

Pour illustrer de manière concrète les réponses apportées à ces demandes, deux actions menées dans la commune d'Ixelles sont présentées aujourd'hui : une opération de contrôle conjoint et un projet-pilote de placement de cendriers urbains dans les zones commerciales.

La première action s'est déroulée le lundi 8 mars dernier. Ce matin-là, une vaste opération de contrôle conjoint entre les services de propreté communal et régional et la police a été effectuée à la chaussée de Wavre (le tronçon entre la chaussée d'Ixelles et la rue de la Paix, en ce compris la galerie d'Ixelles et la galerie de la Porte de Namur). L'objectif de cette opération était de vérifier l'état de propreté sur la voie publique, de verbaliser les dépôts clandestins - nombreux dans ce quartier - et également de s'assurer de ce que les commerçants étaient bien en possession d'un contrat d'enlèvement de leurs déchets. Sur place étaient présents 6 agents de Bruxelles-Propreté, 6 agents de Police ainsi que du personnel communal et de l'AFSCA .

Une quarantaine de commerces a été contrôlée au cours de la matinée et il s'est avéré que 30 d'entre eux ne disposaient pas d'un contrat d'enlèvement de leurs déchets. Ceux-ci recevront une mesure de contrainte, laquelle leur donne un délai de quinze jours pour régulariser la situation avec un collecteur de leur choix. Les personnes qui ne donneront pas suite aux mesures de contrainte s'exposeront à une amende administrative pouvant s'élever jusqu'à 625 euros!

Lors de cette opération, les sacs poubelles se trouvant sur la voie publique ont également été inspectés. A la suite de ces contrôles, cinq procès verbaux ont été dressés au total. Deux d'entre eux concernaient l'importation de déchets en provenance d'autres Régions et les

trois autres concernaient des sacs non conformes, non triés et sortis en dehors des jours de collectes. Les contrevenants devront rembourser les frais d'enlèvement (75€) et seront également exposés à une amende administrative (comprise entre 62,5€ et 625€).

Au-delà de cette action dans la commune d'Ixelles, d'autres opérations de ce type (en journée) ainsi que des opérations de planque (en soirées et le week-end) ont déjà eu lieu en partenariat avec différentes communes bruxelloises. D'autres sont d'ores et déjà planifiées et auront lieu très prochainement.

L'objectif d'Emir Kir est d'étendre et d'intensifier ces différents types d'opérations conjointes sur l'ensemble du territoire régional afin de répondre à certains problèmes spécifiques rencontrés (dépôts clandestins récurrents, exportation de déchets,...). Ainsi, dans le cadre du nouveau Plan Propreté 2010-2015, il sera prévu un programme d'actions conjointes entre les agents de Bruxelles-Propreté, les agents communaux et les agents de police. Le but est de réaliser dans chaque Commune, à intervalle régulier et en tenant compte des spécificités de chacune de celles-ci, un nombre d'opérations déterminé tous les ans. Ces opérations seront ensuite évaluées et leurs résultats seront communiqués largement et régulièrement.

En matière de répression, une table ronde avec les différents élus communaux en charge de la propreté publique sera également organisée prochainement. L'objectif est notamment d'établir une liste des incivilités les plus courantes en matière de malpropreté, d'harmoniser les tarifs des sanctions sur l'ensemble du territoire régional et de communiquer sur ce point afin que chacun en soit informé.

En parallèle à cette table ronde, Emir Kir tient également à rencontrer les Chefs de zone de police ainsi que le Parquet afin de les sensibiliser à la problématique de la malpropreté et à la nécessité d'y remédier.

La deuxième action menée par l'Agence Bruxelles-Propreté sur la commune d'Ixelles pour lutter contre certains problèmes de malpropreté est, quant à elle, préventive. Il s'agit de l'installation de cendriers urbains dans les noyaux commerciaux!

Lors du "tour des communes" réalisé par Emir Kir, la commune d'Ixelles avait émis le souhait de disposer de cendriers urbains dans certains quartiers fréquentés. Aujourd'hui, Ixelles est la bénéficiaire d'une opération-pilote en matière d'installation de cendriers urbains par l'Agence Bruxelles-Propreté.

Ces cendriers, fixés à l'entrée de certains commerces, permettent de lutter contre un fléau: celui des mégots de cigarettes jetés sur la voie publique. 14 cendriers ont déjà placés gratuitement par l'ABP sur la chaussée d'Ixelles et la place Fernand Cocq, devant les commerces qui bénéficient d'un contrat d'enlèvement. Le commerçant n' a plus, à son tour, qu'à effectuer la vidange du cendrier.

Dès le 6 avril, 11 nouveaux cendriers urbains seront installés dans d'autres noyaux

commerciaux sur le territoire d'Ixelles : cinq d'entre eux seront placés devant certains commerces de la rue du Bailli, cinq autres sur la place du Châtelain et un sur la rue du Page.

*« Une fois tous ces cendriers installés, affirme Emir Kir, nous évaluerons l'efficacité de ce projet-pilote cet été, en analysant, auprès des commerçants et des ouvriers chargés du nettoyage des rues, les bénéfices qu'ils apportent pour l'état de propreté de la voirie. Ensuite, nous étudierons l'opportunité d'étendre cette opération à l'ensemble des zones à forte fréquentation de la Région bruxelloise. »*

Au-delà de cette action, d'autres programmes existent relativement à l'amélioration de la qualité de la propreté publique dans les zones fréquentées :

- Les zones sacs fuchsias : l'Agence Bruxelles-Propreté collecte deux fois par jour les déchets des commerçants qui ont conclu un contrat avec elle, et ce, six jours par semaine (soit douze ramassages par semaine). Initié dans 3 zones en 2005, le projet compte actuellement 10 zones. Les demandes d'extension ou de création de nouvelles zones formulées par certaines communes (dont Ixelles) sont actuellement en cours d'analyse.
- Les zones phares : ces zones délimitées territorialement font l'objet d'un nettoyage intensif quotidien permanent. 35 zones ont déjà été établies depuis 2007 et de nouvelles zones sont actuellement à l'étude.

Contact Presse :

Selin Salün : 02/ 506 34 37 ou 0499/ 588 341